

**Le Collectif Aliment-Terre**  
**États financiers**  
**au 31 mars 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
138, route 132 Ouest  
New Richmond (Québec)  
G0C 2B0

T 418 392-5001

Aux administrateurs de  
Le Collectif Aliment-Terre

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Le Collectif Aliment-Terre (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons, de cartes-cadeaux, d'activités de financement et de la Guignolée dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons, de cartes-cadeaux, d'activités de financement et de la Guignolée, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une conclusion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

New Richmond  
Le 7 juillet 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123501

# Le Collectif Aliment-Terre

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports (note 4)	370 650	344 098
Dons	22 469	17 010
Cartes-cadeaux	80 158	8 055
Activités de financement	28 499	12 641
Revenus de location	6 600	5 895
Intérêts	11 428	6 748
La Guignolée		32 825
Autres	3 278	1 958
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	2 809	3 112
	<u>525 891</u>	<u>432 342</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales - Activités courantes	195 323	186 777
Salaires et charges sociales - Projets non récurrents	17 198	16 361
Salaires et charges sociales - Projet Nourrir notre monde	24 225	27 225
Activités communautaires	10 284	5 836
Cuisine collective	2 310	3 560
Dépannage alimentaire	46 115	25 911
Jardin collectif/communautaire	2 011	669
Assurances	6 773	6 007
Nourrir notre monde	1 853	2 085
Déplacements et représentation	4 100	2 638
Énergie	3 518	3 778
Entretien et réparations	4 555	2 891
Fournitures et frais de bureau	4 848	9 468
Frais de formation	637	568
Frais - La Guignolée	37 950	32 450
Frais de réunion	518	254
Honoraires professionnels	83 927	58 245
Télécommunications	3 563	4 768
Frais bancaires	455	639
Taxes et permis	2 616	3 150
Intérêts sur la dette à long terme	5 074	5 028
Autres dépenses	530	1 420
Amortissement des immobilisations corporelles	16 412	18 684
	<u>474 795</u>	<u>418 412</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>51 096</u>	<u>13 930</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Le Collectif Aliment-Terre

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

				2025	2024
	Investi en immobilisations	Affecté à des projets	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	49 969	285 895	91 408	427 272	384 251
Modification comptable (note 2)			(29 091)	(29 091)	
Solde redressé	49 969	285 895	62 317	398 181	384 251
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 603)	13 930	50 769	51 096	13 930
Investissement net en immobilisations	22 956		(22 956)		
Solde à la fin	59 322	299 825	90 130	449 277	398 181

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Le Collectif Aliment-Terre

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	51 096	13 930
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 412	18 684
Perte (gain) sur la cession de placements	<u>(2 809)</u>	<u>(3 112)</u>
	64 699	29 502
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>218 067</u>	<u>78 870</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	282 766	108 372
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 741)	(5 154)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursements d'emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 215)</u>	<u>(42 112)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	259 810	61 106
Encaisse au début	<u>367 929</u>	<u>306 823</u>
Encaisse à la fin	<u><u>627 739</u></u>	<u><u>367 929</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Collectif Aliment-Terre

## Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	627 739	367 929
Cartes-cadeaux	64 247	49 905
Autres créances (note 5)	19 071	56 480
	<u>711 057</u>	<u>474 314</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	183 182	178 853
	<u>894 239</u>	<u>653 167</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Salaires et vacances à payer	20 980	15 345
Apports reportés (note 7)	300 122	110 757
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	2 413	2 266
	<u>323 515</u>	<u>128 368</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	49 703	52 512
Dette à long terme (note 9)	71 744	74 106
	<u>444 962</u>	<u>254 986</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	59 322	49 969
Affecté à des projets (note 10)	299 825	285 895
Non affecté	90 130	62 317
	<u>449 277</u>	<u>398 181</u>
	<u>894 239</u>	<u>653 167</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

# Le Collectif Aliment-Terre

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), offre des services de dépannage alimentaire et crée des projets et des activités dans le but de contrer le phénomène de la pauvreté sur le territoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - MODIFICATIONS COMPTABLES**

Au cours de l'exercice, l'organisme a relevé que des apports à recevoir étaient surévalués au 31 mars 2024. Cette modification comptable a entraîné, au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, une diminution des produits d'apports, de l'excédent des produits par rapport aux charges, des apports à recevoir et de l'actif net non affecté à la fin de 29 091 \$.

De plus, l'organisme a comptabilisé rétrospectivement les cartes-cadeaux reçues lors de l'exercice précédent et les transactions réalisées avec ces cartes-cadeaux. Cette modification comptable a entraîné, au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, une augmentation des produits de cartes-cadeaux et des charges de dépannage alimentaire de 8 055 \$ et une augmentation de l'actif de cartes-cadeaux et des apports reportés de 49 905 \$.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

# Le Collectif Aliment-Terre

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Produits de dons, cartes-cadeaux, activités de financement et La Guignolée*

Les produits de dons, cartes-cadeaux, activités de financement et La Guignolée sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

#### *Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

### **Actifs et passifs financiers**

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

# Le Collectif Aliment-Terre

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	4 %
Enseigne	20 %
Équipement et outillage	20 %
Équipement informatique	30 %

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### 4 - APPORTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Subventions gouvernementales provinciales		
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie		
Programme de soutien aux organismes communautaires	199 877	190 869
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17 146	
Table des saines habitudes de vie, projet Rangs solidaires	15 288	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		1 954
Subventions d'autres organismes		
Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18 900	18 887
Alliance pour la solidarité	7 635	11 490
Unité régionale loisir et sport, projet Action-Climat Québec	14 208	20 118
Le Regroupement des MRC de la Gaspésie	16 826	6 885
Table des préfets		
Banque Alimentaire du Québec	59 584	53 895
MRC de Bonaventure - Fonds Régions et Ruralité	21 186	40 000
	<u>370 650</u>	<u>344 098</u>

### 5 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	5 787	4 948
Apports à recevoir	13 284	51 532
	<u>19 071</u>	<u>56 480</u>

# Le Collectif Aliment-Terre

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

### 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Terrain	44 149	44 149
Bâtiment	77 660	70 141
Enseigne	5 079	1 019
Équipement et outillage	126 514	64 497
Équipement informatique	12 477	9 101
	<b>265 879</b>	<b>183 182</b>
		Valeur comptable nette
		\$
		44 149
		73 063
		1 274
		58 146
		2 221
		<b>178 853</b>

### 7 - APPORTS REPORTÉS

Subvention de fonctionnement

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Solde au début	110 757	
Montant constaté aux résultats	(110 757)	
Montant encaissé pour le prochain exercice	300 122	110 757
Solde à la fin	<b>300 122</b>	<b>110 757</b>
Unité régionale loisir et sport		7 635
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	18 242	38 374
Banque Alimentaire Québec		10 000
Banque Alimentaire Canada	10 500	
Diane and Neil Gilker Fund	10 000	
Fondation Famille Léger	30 000	
Fondation Molson	100 000	
Fondation Rossy	12 422	
Projet "La Guignolée"	45 817	4 843
Cartes-cadeaux	64 247	49 905
Santé Québec	8 894	
	<b>300 122</b>	<b>110 757</b>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

# Le Collectif Aliment-Terre

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

### 8 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	52 512	55 624
Amortissement	<u>(2 809)</u>	<u>(3 112)</u>
Solde à la fin	<u><u>49 703</u></u>	<u><u>52 512</u></u>

### 9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur le bâtiment et le terrain, 7,61 %, remboursable par versements mensuels de 595 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2042	74 157	76 372
Tranche échéant à moins de un an	<u>2 413</u>	<u>2 266</u>
	<u><u>71 744</u></u>	<u><u>74 106</u></u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 2 413 \$ en 2026, à 2 574 \$ en 2027, à 2 746 \$ en 2028, à 2 929 \$ en 2029 et à 3 124 \$ en 2030.

### 10 - AFFECTATIONS GREVANT L'ACTIF NET

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté à même les ressources non affectées un montant de 13 930 \$, qui correspond à l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice précédent, pour le projet de relocalisation. De plus, un montant affecté au projet d'accompagnement-jardin a été affecté au projet de relocalisation. Finalement, un montant affecté au projet d'animation de 15 000 \$ et un montant affecté au projet d'accompagnement-jardin de 10 000 \$ ont été affectés au projet de récupération alimentaire. Au 31 mars 2025, le total des montants affectés à des projets est de 274 825 \$ pour le projet de relocalisation et de 25 000 \$ pour le projet récupération alimentaire. Ces sommes présentant des affectations d'origine interne ne peuvent être utilisées pour aucune autre raison sans l'approbation du conseil d'administration.

# Le Collectif Aliment-Terre

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **11 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement :

##### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement au passif financier portant intérêt à taux fixe.

Un effet à payer porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **12 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

L'organisme tire ses produits de subventions pour son fonctionnement. Ces subventions représentent 71 % des produits de l'organisme (80 % au 31 mars 2024).